

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LE BOURET

Départements des LANDES (40) / Commune de SOORTS-HOSSEGOR (40150)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont d'Hierm	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont d'Hierm mentionné sur le Scan Littoral. Numérisation côté aval du pont à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

